



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Femmes solidaires, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Femmes solidaires est un mouvement féministe, d'éducation populaire et laïque. Notre réseau de 10 000 femmes engagées dans 190 antennes et comités dans toute la France vivent dans des contextes très différents. La protection sociale affecte les femmes et les filles tout au long de la vie : dans l'éducation, l'emploi (ou la recherche d'emploi), le logement, la santé, les retraites, le soutien aux familles ou la réponse aux situations d'urgence. Elle est financée par les impôts et cotisations.

Le système de protection sociale, développé après la Seconde Guerre mondiale pour porter assistance aux plus démunies et dans un esprit de solidarité entre les citoyennes est aujourd'hui remis en cause par une partie de la classe politique : il coûterait trop cher et serait inefficace.

Le problème majeur en France reste celui de l'accès réel à ces services, en raison d'une inégalité territoriale que nous constatons dans toutes les branches de la protection sociale : les services sont de plus en plus concentrés autour des grandes villes, excluant de fait les femmes rurales et/ou précaires.

1. Éducation

La scolarité en France est gratuite et obligatoire de 6 à 16 ans, mais elle débute en très grande majorité à 3 ans avec l'entrée à l'école maternelle. Si les deux derniers gouvernements se sont engagés en faveur d'un accès à l'école maternelle dès 2 ans, l'accès réel à ces services révèle toutefois une grande inégalité : la moyenne est de 11,5 % des enfants de moins de 3 ans ayant accès à l'école maternelle, mais elle baisse à 2,8 % dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ce n'est pas anodin, dans la mesure où 30 % des personnes habitant en Seine-Saint-Denis vivent sous le seuil de pauvreté. Les modes de gardes sont coûteux et difficilement accessibles aux femmes seules, rurales ou en recherche d'emploi, ce qui les maintient dans des situations de précarité.

L'accès à la scolarité au-delà de la maternelle reste un problème majeur pour les enfants en situation de handicap et les enfants roms. En 2016, 50 % des enfants en situation de handicap sont scolarisés dans une école ordinaire. Parallèlement, 50 % des enfants roms n'ont pas accès à l'école. Ce décalage s'aggrave pour les filles passés l'école primaire : 90 % des adolescentes roms ne sont pas scolarisées en France.

2. Logement

En France, 38 % des personnes sans abri sont des femmes. L'estimation la plus conservatrice établit qu'au moins 1 femme sans abri sur 3 est victime de violences dans la rue. L'accès au service d'hygiène basique (douche, protections périodiques) reste difficile pour les femmes sans-abri, et la sortie de la rue dépend de l'accès à un logement. Le logement social permet des solutions d'hébergement abordables sur tout le territoire national. En 2017, Emmanuelle Cosse, Ministre du logement, et Laurence Rossignol, Ministre des droits des femmes, cosignent une circulaire sur la priorité donnée aux femmes victimes de violence dans l'accès à un logement social dès que le dépôt de plainte a été enregistré.

L'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence reste marqué par les inégalités territoriales. Le 115, réseau national d'hébergement d'urgence, est en permanence saturé : 57 % des appels ne trouvent pas de réponse et 80 % des solutions proposées par le 115 se limitent à une nuit d'hébergement. Les femmes victimes de violence, y compris avec enfant(s), se retrouvent aussi à la rue. Dans les faits, l'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violence repose sur les

réseaux locaux : dans le grand Ajaccio, en Corse, la FALEP accompagne à elle seule 30 à 50 femmes victimes de violences chaque année.

3. Santé

Le 19 octobre 2018, la fermeture de la maternité du Blanc dans l'Indre a été votée, faisant de la maternité de Châteauroux la seule de tout le département. Les femmes devront faire 60 kilomètres pour accoucher : les femmes précaires, seules ou nécessitant une intervention urgente seront ainsi effectivement exclues de l'accès à un hôpital. Les fermetures de maternité se multiplient dans les zones rurales ou semi-rurales : dans l'Eure, dans le Valenciennois, en Picardie...

Si notre système de protection sociale s'applique à toutes et à tous, l'accès au système de soins en France est conditionné au lieu de résidence. Les départements de l'Ain, du Jura, de l'Yonne, de l'Eure, de la Nièvre, de la Mayenne et de la Creuse ne bénéficient ainsi d'aucun gynécologue médical.

4. Système des retraites

Le système des retraites est financé par des cotisations prélevées sur le salaire des personnes actives. Le montant de la retraite est calculé sur le montant des salaires : plus le salaire de la personne est bas, plus sa retraite le sera. Ce principe affecte de manière disproportionnée les femmes : 62 % des femmes précaires ont connu des situations de chômage prolongé, et 30 % des femmes travaillent à temps partiel. Le salaire des femmes agricultrices ou travaillant dans une entreprise familiale reste sous-déclaré – voire pas déclaré du tout. Pour les femmes seules et/ou précaires, le passage à la retraite entraîne une baisse importante du niveau de vie : parmi les retraités les plus modestes, 75 % sont des femmes (chiffres de 2013). En 2018, 66 % des personnes âgées de 53 à 69 ans sans retraite ni emploi sont des femmes.

5. Perspectives

La nécessité de la protection sociale en France doit être réaffirmée et défendue. Les femmes sans abri, rurales, seules et/ou précaires, qui ont besoin de la solidarité nationale se retrouvent encore trop souvent exclues du système de protection sociale. La précarité et l'isolement sont des facteurs de progression des populismes et détériorent durablement la qualité de vie et la santé des femmes qui les subissent. Selon le principe d'égalité en droits de toutes les citoyennes, nos droits doivent s'appliquer de la même façon sur tout le territoire national.